

République française

Département du Gers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA ROMIEU**

Délibération 2026_018

L'an deux mille vingt-six et le treize avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA ROMIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, rue du puits, sous la présidence de Monsieur Thierry CAMBOURNAC, Maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 08/04/2026

Date d'affichage : 08/04/2026

PRESENTS : CAMBOURNAC Thierry, CASTAING Laurence, LAMARQUE Hervé, GASNIER Marie-José, COUPEY Jean, JACQUES Dominique, DURANT Christine, MYNSBERGEN Cornelis, GUCKER-MAILLARD Agnès, RIVET Ingrid, LACOME Fabien, CASTAY Lionel, DELOUS Fabrice, LABADIE Paul, MAUREL Vanessa.

Excusés ou absents : JACQUES Dominique

Ont donné procuration : JACQUES Dominique a donné procuration à RIVET Ingrid.

Secrétaire de séance : DURANT Christine

Objet : Tarifs des forfaits scolaires pour l'année scolaire 2026/2027

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réviser les tarifs des forfaits scolaires pour les enfants résidants dans les autres communes de la carte scolaire.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de fixer le tarif du forfait scolaire à 1 250€ par élève scolarisé en classes de maternelle (de la très petite section à la grande section) et à 1 200€ par élève scolarisé en classes d'élémentaire (du cours préparatoire au cours moyen 2).**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en application et signer toutes pièces afférentes à ces décisions.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Certifiée et rendue exécutoire après publication et envoi à la Sous-Préfecture le 05/04/2026.

Le Maire,
Thierry CAMBOURNAC

